



Que dois je faire quelles sanctions ?

Par **dav58_old**, le **17/09/2007 à 14:02**

Bonjour le 16/09/2007 a environ 22h30 sur l autoroute a 77 je pense avoir etait flaché a 160kms/h en moto il me semble que la voiture des gendarmes était garée en contre sens de la circulation sur la bande d arret d urgence pour pouvoir prtendre les motos par l arriere Quels sont les risques encourues ? et les gendarmes ont ils le droit de circuiler en contre sens

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007 à 23:04**

Bonjour.

90 euros d'amende (minorée) et 2 points sur le permis.

Non, les gendarmes ne peuvent pas rouler à contre-sens sans mettre les signaux d'urgence(sirène et gyro.)

Maintenant, cela ne constitue pas une cause de nullité.